

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le jeudi 3 décembre 2015 à 18 heures 30**, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Madame Christine CHEVASSON.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Emily DECLERCK, Mesdames Christine CHEVASSON, Rose-May BOURBON, Muriel KUBICKÉ et Léa de POMYERS (en vidéo conférence).

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché)

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus du 15/04/2015, 22/06/2015 et 16/09/2015
2. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (Ad'Ap)
3. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement et la construction d'une station d'épuration
4. Convention avec le Département concernant la fin de la gratuité des transports scolaires
5. Plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune : devis de la Chambre d'Agriculture
6. Rapport de présentation du schéma de mutualisation de la communauté de communes Sauldre et Sologne 2016-2020
7. Entretien professionnel des agents communaux.
8. Devis pour la création d'une porte pour l'accès au cellier de l'ancien préau
9. Equipements du centre socio culturel : auto laveuse
10. Questions diverses
 - Arbre de Noël, colis ...
 - succession de Mme BERTHET

Madame la 1^{ère} Adjointe ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour. Elle propose au conseil municipal d'ajouter les 3 points suivants à l'ordre du jour :

- une délibération pour la vente de livres au Musée Marguerite Audoux
- la proposition d'achat d'une partie du chemin de Bordebure, par Mme CHOUARD
- la demande de grave calcaire par M. BERNARDIN

L'assemblée approuve à l'unanimité

1- Approbation des comptes rendus des 15/04/2015, 22/06/2015 et 16/09/2015

Madame la 1^{ère} Adjointe donne lecture des comptes rendus des réunions des 15 avril 2015, 22 juin 2015 et 16 septembre 2015 qui sont approuvés à l'unanimité.

2- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (Ad'Ap)

Madame la 1^{ère} Adjoint rappelle que la commune a déposé le 25 septembre dernier un dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité (Ad'Ap) pour les établissements recevant du public (ERP). Il avait été décidé lors de la réunion du 16 septembre de faire appel à un architecte pour aider la commune à réaliser les travaux et leurs suivis.

Un devis a été demandé à Mme LESUEUR-PASQUIER, Architecte pour une mission de maîtrise d'œuvre (MO) pour la mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux.

Proposition :

Année 1 : Mairie, montant prévisionnel des travaux 15 740 €, Centre Socio Culturel, montant prévisionnel des travaux 380 €, soit 15 850 € HT. Honoraires MO : 4 500 € HT.

Année 2 : Musée, montant prévisionnel des travaux 2 930 €, Le Club, montant prévisionnel des travaux : 17 500 €, soit 20 430 € HT. Honoraires MO : 5 500 € HT

Année 3 : Camping, montant prévisionnel des travaux 35 280 €, l'église, montant prévisionnel des travaux : 46 210 €, soit 81 490 € HT. Honoraires MO : 10 500 € HT.

Variante proposée : regrouper le Musée, le Club et la Mairie en année 1 (même bâtiment, donc un seul dossier administratif, un seul descriptif, un seul appel d'offres, une seule analyse et un seul chantier). Montant prévisionnel des travaux : 36 280 € HT. Honoraires MO 6 500 € HT, soit une économie de 3 500 € HT sur les honoraires.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réfection des réseaux d'assainissement et la construction d'une station d'épuration

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres pour les travaux de réfection des réseaux d'assainissement et la construction d'une station d'épuration avait été lancé en début d'année 2015.

4 cabinets d'études ont répondu, le Cabinet MERLIN avec une offre de 25 750 € HT ; SAFEGE avec une offre de 26 285 € HT ; IRH avec une offre de 34 024 € HT et BEIMO avec une offre de 9 151 € HT.

Il avait été décidé de se renseigner sur l'offre de BEIMO qui est bien en-dessous des autres propositions.

Plusieurs collectivités ont été contactées, dont la commune de Souesmes (41) qui sont très satisfait du travail.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de retenir la société BEIMO pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement.

4- Convention avec le Département du Cher concernant la fin de la gratuité des transports scolaires

Madame la 1^{ère} adjointe informe l'assemblée que le Conseil Départemental du Cher a décidé de demander une participation aux familles pour le transport scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Un courrier a été envoyé aux communes et aux familles des élèves les informant de cette décision, il est expliqué que le coût du transport pour un élève s'élève à 935 € et que la participation demandée s'élèvera à 60 € par an, soit 6 % du coût global.

La mise en place de cette tarification permettra au Département de récupérer 1.3 millions de TVA sur le coût des prestations qui s'élève en année pleine à près de 13 millions d'euros.

La participation demandée aux familles pour la période de janvier à juin 2016 sera de 36 €. La gratuité est maintenue pour les élèves de maternelles, primaires et SEGPA, mais la loi nécessite un mécanisme de remboursement via les communes pour permettre au Département de rester éligible à la récupération de la TVA.

En conclusion, le Département propose aux communes de signer une convention pour que le coût du transport des élèves maternelles, primaires et SEGPA soit pris en charge par les communes. Le montant payé par les communes sera intégralement remboursé par le Département.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune : devis de la Chambre d'Agriculture

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle à l'assemblée que l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour pallier à cette interdiction, il faut trouver des solutions alternatives au désherbage. La Chambre d'Agriculture propose aux communes de les accompagner dans la mise en place d'un plan de gestion différenciée, qui consiste à préserver la biodiversité tout en repensant les zones à entretenir régulièrement et celles qui pourront rester enherbées. Pour que cela fonctionne, il faut une bonne communication.

Proposition de la Chambre d'Agriculture :

- Plan de gestion différenciée : 4 440 € HT
- Plan de communication : 4 435.00 € HT

Le plan de gestion différencié peut-être subventionné à hauteur de 80 % par la Région Centre.

L'assemblée décide de retenir la mission du plan de gestion différenciée pour un montant de 4 440.00 € HT, mais pas la communication qui est trop cher.

6- Rapport de présentation du schéma de mutualisation de la CDC Sauldre et Sologne

Madame la 1^{ère} Adjointe donne la parole à Monsieur GRIMAULT, Adjoint au Maire qui a assisté aux réunions sur la mutualisation.

Monsieur GRIMAULT donne lecture du mot du Président qui explique que « conformément aux nouvelles dispositions législatives relatives aux collectivités territoriales, il nous est fait obligation d'établir un schéma de mutualisation des services.

A cet effet, diverses réunions de partenariat ont été organisées avec le cabinet Landot et associés :

- 2 séminaires, réunissant les élus et les agents, le 27/04/2015 pour la présentation de la méthodologie employée et le 03/06/2015 pour la restitution des rencontres du cabinet avec les maires, les élus et les agents dans leur mairie.
- 1 séminaire de travail, le 23/09/2015, réunissant les élus et les agents pour la mise en commun des idées sur divers thèmes pouvant être mutualisés.
- 3 COPIL, réunissant les maires le 27/04, le 09/09 et le 21/10 pour valider les orientations en amont et après chaque étape du projet.

Au stade actuel de notre travail, il convient de soumettre pour avis ce document à l'ensemble des conseils municipaux de la CDC, puis au conseil de communauté pour approbation avant le 31/12/2015. »

Monsieur GRIMAULT présente le rapport du schéma de mutualisation :

- Les axes de la démarche : n°1, renforcer la coopération entre les acteurs du territoire afin de s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration – n°2, la recherche d'expertises – n°3, faire des économies sans sacrifier la qualité du service – n°4, réaliser une mutualisation sur la base du volontariat.
- Les actions retenues : marchés publics et groupement d'achat, sécurité, services techniques et mutualisation de matériel, assistance informatique, organisation scolaire et périscolaire et équipements de loisirs, formation, réseau de secrétaires de mairie et des directeurs généraux du territoire, répertoire des subventions.

L'assemblée donne un avis favorable au schéma de mutualisation de la CDC Sauldre et Sologne.

7- Entretien professionnel des agents communaux

Madame la 1^{ère} Adjointe explique à l'assemblée que l'Etat a décidé de mettre en place un entretien professionnel des agents dans la fonction publique territoriale en lieu et place de la notation.

Il faut fixer des critères d'évaluation qui portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

L'assemblée décide que l'ensemble des critères lui soit remis pour faire un choix, lors d'une prochaine réunion.

8- Devis pour la création d'une porte d'accès au cellier de l'ancien préau

Madame la 1^{ère} Adjointe explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une porte pour accéder au cellier qui était dans l'ancien préau et qui a été obstrué par l'aménagement du Musée.

Un devis a été demandé à Aubigny Bâtiment, qui propose la création d'un passage entre les deux celliers, l'ouverture du mur extérieur avec le raccord d'enduit en façade et le dégrossi des tableaux de l'ouverture entre les deux celliers + la réalisation d'une dalle en béton et d'une chape ciment dans les 2 pièces, pour un montant de 3 571.35 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

9- Equipements du centre socio culturel : auto laveuse

Madame la 1^{ère} Adjointe donne la parole à Madame Muriel KUBICKE, Maire adjoint qui s'est occupé de ce dossier. Mme KUBICKE a demandé à plusieurs contacts le nom des sociétés qui vendaient des auto-laveuses afin de les contacter pour faire des tests sur place.

Dès que les tests auront été faits, l'assemblée sera informée des résultats et des tarifs.

10- Questions diverses

- **Arbre de Noël** le 16 décembre 2015, spectacle de l'école du cirque de Bourges « le Nez dans les Etoiles », goûter avec remise des colis aux aînés.
- **Succession de Madame BERTHET** la municipalité et les agents ont été obligés de se charger de récupérer les papiers et de nourrir les chats de Mme BERTHET en attendant que les héritiers soient connus. La commune sera peut-être dans l'obligation de payer un Notaire pour ouvrir une succession ou retrouver d'éventuels héritiers
- **Vente de livres au Musée**
le terroir de Marguerite Audoux de B.M. Garrault 16 €
le conteur de loups de C. Seignolle 15 €
traditions paysannes de C. Seignolle 18 €
Berry des traditions de C. Seignolle 20 €
L'assemblée approuve à l'unanimité la vente de ces livres au Musée.
- **Proposition d'achat d'une partie du chemin de Bordebure par Mme CHOUARD** une partie du chemin de Bordebure est enclavé dans la propriété de Mme CHOUARD, elle propose la somme de 1 100 € pour l'achat de cette partie de chemin 90 mètres environs. L'assemblée approuve à l'unanimité puisque cette partie de chemin n'est pas empruntée par les promeneurs.
- **Demande de M. BERNARDIN de grave calcaire pour le chemin rural de la Brosse** Madame la 1^{ère} adjointe informe l'assemblée que Monsieur BERNARDIN a demandé à la commune de lui fournir le grave calcaire pour la réparation des nids de poules sur le chemin communal de la Brosse. Madame la 1^{ère} Adjointe lui a répondu qu'il faut attendre les beaux jours pour entreprendre les réparations. La grave lui sera livrée au printemps 2016.
- **Boulangier** Monsieur LEAUD avait trouvé un boulangier qui est venu voir, mais qui n'a pas donné suite. La municipalité continue de rechercher un boulangier.
- **Pèlerinage de la Belle Fontaine** Frédéric CHESNET informe l'assemblée que M. GRESSET demande l'installation d'une prise de courant dans l'église pour lui permettre de ne pas avoir à traverser l'église avec les fils du matériel de sono.

Madame la 1^{ère} Adjointe donne la parole au public présent.

- Madame GOYARD, Présidente de l'association SMSE propose d'aider la commune sur la communication du plan de gestion différenciée. Madame la Président de la SMSE dit que Nature 18 est moins cher que la Chambre d'Agriculture. Madame la Président de la SMSE signale que l'utilisation de pesticide est également interdite dans les cimetières qui se trouvent dans un périmètre de protection, comme c'est le cas à Ste-Montaine.
- Madame GOYARD demande que les comptes rendus des réunions du conseil municipal soient affichés. Madame la 1^{ère} Adjointe dit qu'ils sont affichés en mairie, et ils seront mis sur le site internet de la commune, mais à cause des nombreux dysfonctionnements d'internet ce n'est pas encore fait. Madame GOYARD dit qu'il serait bien que les CR soient affichés à l'extérieur. Pour cela, il faut un nouveau panneau d'affichage et un lieu pour l'installer.
- Madame GRIMAULT demande qu'un système de paravent soit installé dans les sanitaires du centre socio culturel, car quand un homme est à l'urinoir il n'est pas assez caché.
- Madame KUBICKE demande qu'un nouveau miroir soit installé sur la place pour ceux qui viennent de la route d'Argent.

Madame AGENY-CHEVASSON lève la séance à 19 heures 40.